



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/737
S/20235

21 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 21 octobre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et me référant aux précédentes lettres de plainte concernant les attaques aériennes israéliennes contre le territoire libanais, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

Le vendredi 21 octobre 1988 au matin, l'aviation militaire israélienne a fait une série d'incursions au-dessus des faubourgs de Sidon, de camps palestiniens et dans la région d'Iklîm Al-toufah au-dessus des municipalités de Machghara et de Ain-Tine situées en plein territoire libanais, à 30 kilomètres des frontières internationales du Sud-Liban, puis elle a bombardé le village de Louaïzé et le mont Safi, dans la zone centrale du Sud-Liban.

En ce qui concerne les faubourgs de Sidon et les camps palestiniens, à 10 heures, une escadrille d'avions israéliens a bombardé des zones civiles, causant la destruction de nombreuses maisons ainsi qu'une série d'explosions violentes qui ont rendu difficiles les opérations de secours, la recherche des victimes sous les décombres et le décompte des blessés et des morts; le bilan s'élève actuellement à trois morts et une dizaine de blessés, dont sept médecins.

Vingt minutes après le premier bombardement, une escadrille israélienne composée de six avions et de deux hélicoptères de type Cobra a bombardé le centre des municipalités de Machghara et de Ain-Tine dans la région d'Iklîm Al-toufah, dans le sud de la vallée de la Beqaa. Cette attaque sauvage et aveugle a causé la destruction de nombreuses maisons et d'une clinique qui, en s'effondrant, a provoqué la mort de six personnes : trois malades, deux infirmières et un enfant. Une vingtaine de personnes ont également été blessées; les opérations de secours se poursuivent pour rechercher les disparus sous les décombres. Il ne fait aucun doute que le bilan sera plus lourd au terme des opérations de recherche, qui, sept heures après l'attaque, se poursuivent encore en raison de la masse des décombres et du manque de matériel de déblaiement. On continue à entendre les voix et les appels au secours de personnes ensevelies.

Le Gouvernement libanais dénonce avec la plus grande fermeté ces attaques israéliennes sauvages dont le nombre s'élève jusqu'à présent à huit cette année. Israël a l'entière responsabilité de ces attaques.

Le Gouvernement libanais rejette totalement toute justification israélienne concernant ces attaques perpétrées contre les villes et les villages libanais et les populations civiles innocentes et demande à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de réagir rapidement afin d'empêcher Israël de réitérer de telles attaques et de l'amener à respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et les accords internationaux. Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de même qu'il est responsable de la souveraineté des Etats Membres et de l'intégrité de leur territoire. Le Gouvernement libanais a déjà formulé une mise en garde en précisant que lorsque le Conseil de sécurité hésite à refréner Israël, il l'encourage à poursuivre sa politique d'agression contre le Liban et à violer les décisions du Conseil.

Le Gouvernement libanais se réserve le droit de convoquer le Conseil de sécurité quand il le souhaite et réaffirme une fois encore que la paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent être rétablies au Sud-Liban que si Israël applique pleinement les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 425 et 426 (1978) et 508 et 509 (1982), ainsi que les résolutions connexes, et si Israël se retire immédiatement et sans conditions du territoire libanais, parce que la présence israélienne dans le sud est la seule cause directe des tragédies que subit cette région et des souffrances qu'endure le peuple libanais qui y vit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY
